AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 30-4-69 921376

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"

(ARIÈGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE) (Tél. 86-31-55 et 86-32-55)

PROTECTION DES VEGETAUX - Rue St-Jean prolongée
B.P. n° 20 — 31 - BALMA

ABONNEMENT ANNUEL 25 F
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C. C. P. 8612-11 TOULOUSE

Supplément n° 2 au Bulletin Technique n° 103 d'Avril 1969

1969-8

AVERTISSEMENTS

/ARBRES FRUITIERS/

- Tavelures du poirier et du pommier :

De nouvelles taches, parfois relativement nombreuses sur pommiers surtout (arbres non traités) sont apparues à partir du 18 avril alors que le nombre des périthèces susceptibles de projeter leur ascospores lors des pluies à venir demeure important.

En conséquence, il est nécessaire de renouveler la protection sans attendre.

INFORMATIONS

- Gnomonia du cerisier :

Les projections des germes hivernants contenus dans les feuilles mortes (ascospores) vont encore se poursuivre lors des prochaines pluies. Sur les variétés sensibles attaquées l'an dernier, effectuer un nouveau traitement.

- Hoplocampe du poirier :

Cet insecte semble de plus en plus localisé dans les vergers d'amateurs situés au voisinage des agglomérations. Cette année, le vol des adultes s'est produit tôt par rapport à la floraison des poiriers. Les variétés à floraison tardive devraient, en grande partie, échapper à ses dégâts.

Dans les vergers où cet insecte est régulièrement constaté, attendre la chute complète des pétales pour intervenir avec l'un des produits suivants :

- H. C. H. à 100 g de matière active à l'hl,
- Lindane à 12 g " " "
- Parathion éthyle à 20 g " "
- Parathion méthyle à 30 g " "

- Araignées rouges (Panonychus ulmi) :

Les éclosions d'oeufs d'hiver se sont poursuivies à un rythme de plus en plus accéléré à la suite, notamment, de l'élévation de la température. Le moment est venu d'intervenir dans les vergers où la présence de ces ravageurs est constatée et lorsque leur niveau de population est tel que des dommages puissent en résulter dans l'immédiat.

Nous attirons l'attention des arboriculteurs sur l'intérêt de bien connaître la situation d'une plantation avant de décider l'application d'un traitement général ou seulement partiel. Il est, en effet, admis que la répétition de traitements généralisés avec des produits doués d'une action polyvalente (insecticides, insecticides-acaricides) peut conduire à des déséquilibres biologiques aux conséquences souvent fâcheuses. En outre, dans une plantation de pommes, par exemple, en particulier lorsqu'il y a en mélange une variété jaune et une variété rouge, il est constaté un plus grand nombre d'acariens sur la rouge que sur la jaune, cette dernière étant alors, le plus souvent, très peu envahie.

D'autres fois, un secteur seulement du verger sera contaminé, un angle ou quelques rangées. Ces remarques montrent que dans certains cas plus fréquents qu'on ne le pense, il n'est pas nécessaire d'effectuer un traitement généralisé. De cette manière, on retarde d'une part les phénomènes d'accoutumance dans la partie non traitée, d'autre part on ne porte pas atteinte aux auxiliaires (insectes et acariens surtout) dont le maintien en vie permettra ensuite leur dispersion dans l'ensemble de la plantation où ils joueront un rôle freinateur sur la population d'acariens parasites.

Ces considérations sont très importantes et devraient permettre de réaliser une lutte plus nuancée contre les araignées rouges.

Si l'application d'un traitement s'impose, l'effectuer dès que possible en choisissant l'un des produits mentionnés dans l'édition spéciale sur les pesticides homologués au 1er janvier 1969.

Lorsque la floraison est en cours, choisir un acaricide non toxique pour les abeilles :

- Produits homologués : Tétradifon, Dicofol.
- Produits en autorisation provisoire de vente : Chinométhionate, Chlorphénamidine, Tétrasul, Thioquinox.

/CULTURES LEGUMIERES/

- Fraisier :

Pourriture grise (Botrytis) - Sur les cultures de plein air, appliquer, lors de chaque période pluvieuse et jusqu'à une semaine avant le début de la récolte, l'un des produits conseillés dans le précédent bulletin.

Renouveler l'application au bout de 6 à 7 jours dans le cas de pluies persistantes.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

J. BESSON - E. JOLY

BALMA, le 21 AVRIL 1969

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

L. IMBERT

Imprimé à la Station d'Avertissements de BALMA.

Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.